



ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

086/36.61.36 - commune@ouffet.be - www.ouffet.be

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Conseil du 24/10/2024

Présents : CASSART-MAILLEUX Caroline, Bourgmestre,
MASSIN Arnaud, MOES Jean-Marc, Echevins,
JADIN Benoit, FROIDBISE Francis, SERVAIS Emilie, GILLET Pol, LOBET Emmanuel,
SEIDEL Marie-Cécile, KALBUSCH Xavier, Conseillers communaux,
PREVOT Hélène, Directrice générale

Objet : Evaluation du Programme Stratégique Transversal (P.S.T.) 2019-2024 - Prise d'acte

Vu le Code de la démocratie locale tel que modifié par le Décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et modifiant l'arrêté royal n° 519 du 31 mars 1987 organisant la mobilité volontaire entre les membres du personnel statutaire des communes et des centres publics d'aide sociale qui ont un même ressort, notamment les articles L1122-30, L1123-27, L1124-4, L1124-40, L1211-3, L1512-1/1 et L3343-2 ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 janvier 2019 approuvant la déclaration de politique communale 2019-2024 ;

Vu la délibération du conseil communal du 12 août 2019 prenant acte du Programme stratégique transversal (P.S.T.) 2019-2024 ;

Considérant que depuis la législature 2018-2024, la démarche P.S.T. est obligatoire pour toutes les provinces, toutes les communes et tous les CPAS de Wallonie ;

Considérant que le P.S.T. est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé ;

Considérant que les objectifs poursuivis par la démarche P.S.T. sont notamment :

- La fixation, pour la législature, d'une feuille de route à laquelle les mandataires politiques, l'administration et les citoyens pourront se référer ;
- La modernisation de la gestion publique locale afin de rendre celle-ci plus efficace et plus efficiente ;
- L'augmentation de la transparence autour de l'action de l'institution ;

Considérant que le P.S.T. est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés que cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Considérant que le P.S.T. repose sur une collaboration entre le collège et l'administration ;

Considérant que la directrice générale est chargée de la mise en œuvre du P.S.T. et que le directeur financier est chargé d'en effectuer le suivi financier ;

Considérant que le P.S.T. est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à





ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

086/36.61.36 - commune@ouffet.be - www.ouffet.be

mi-législature et au terme de celle-ci ; que cette évaluation permet, notamment :

- D'apprécier si les objectifs fixés dans le cadre du P.S.T. ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être ;
- D'analyser la démarche P.S.T. mise en place par la commune ;

Considérant que suite à la crise sanitaire de la covid 19, l'évaluation à mi-législature n'a pas été effectuée ;

Considérant le rapport d'exécution établi par le Comité de Direction en date du 16 septembre 2024 et le rapport d'évaluation du P.S.T. 2019-2024 tels que présentés en annexe ;

Sur proposition du collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communal, PREND ACTE

de l'évaluation du programme stratégique transversal communal établi pour la législature 2019-2024

(s) La Directrice générale,
Hélène PREVOT

La Directrice générale,
Hélène PREVOT

Pour le Conseil,



(s) La Bourgmestre
Caroline CASSART-MAILLEUX

La Bourgmestre,
Caroline CASSART-MAILLEUX